



Partageons
nos
réussites



QUATREM
Assurances Collectives

Une société du groupe
Malakoff Médéric



Une
spécialité



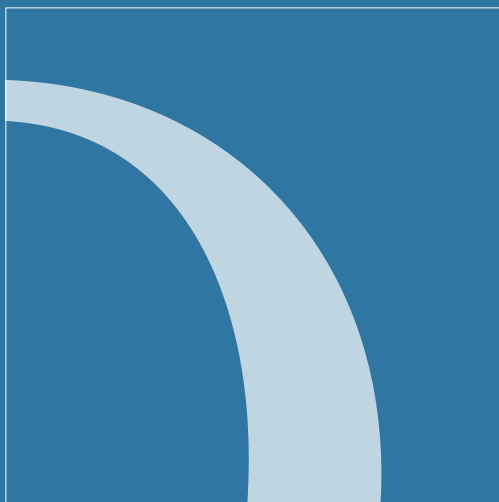
LES **ASSURANCES** COLLECTIVES

UNE EXPERTISE RECONNUE

Créée en 2000 par Médéric et MMA, QUATREM est une filiale à 100 % du groupe Malakoff Médéric depuis juin 2010. La compagnie est considérée comme un assureur de référence par les courtiers spécialisés en assurances collectives. Cette expertise est indispensable pour bien conseiller les entreprises dans le domaine de la protection sociale, où les évolutions réglementaires sont nombreuses.

UNE GAMME COMPLÈTE

QUATREM couvre l'ensemble des besoins des entreprises et de leurs salariés en santé, prévoyance, retraite, épargne salariale. Elle propose à ce titre une gamme complète d'assurances collectives. Elle adapte en permanence ses produits pour répondre au mieux aux besoins de protection sociale des entreprises et de leurs salariés. La compagnie est aussi un spécialiste de l'assurance des emprunteurs : les organismes financiers représentent 10 % de son chiffre d'affaires.



DES COUVERTURES EN FRANCE COMME À L'ÉTRANGER

QUATREM a des solutions pour l'ensemble des entreprises, quelles que soient leurs activités industrielles ou commerciales, leurs implantations géographiques ou leurs tailles. Modulables ou sur mesure, ses offres sont toujours parfaitement adaptées aux besoins et aux objectifs des clients, en France comme à l'étranger. QUATREM est, en effet, à même de couvrir les collaborateurs expatriés et les salariés des filiales étrangères des multinationales. Elle s'appuie sur plusieurs réseaux internationaux, dont IGP (The International Group Program) et ING Global Network.



52 900
entreprises clientes

Cinquième société d'assurances collectives en France, et troisième acteur de la prévoyance collective des entreprises, QUATREM a réalisé un chiffre d'affaires de 1 138,5 millions d'euros en 2011. Elle assure 52 900 entreprises et leurs 2,05 millions de collaborateurs.

Un
savoir-faire

UNE CHARTE D'ENGAGEMENTS

QUATREM a mis en place une équipe dédiée à l'accueil de ses intermédiaires, ses clients et ses assurés. Du lundi au jeudi, de 9h00 à 18h00 sans interruption, et le vendredi de 9h00 à 16h00, son service Clients répond à toute question relative à la vie des contrats. Il apporte une réponse immédiate ou dans les 48 heures, si une recherche est nécessaire. QUATREM s'engage aussi sur ses délais de traitement des affaires nouvelles et des dossiers prestations.



LA RELATION AVEC LES INTERMÉDIAIRES

UN DÉVELOPPEMENT FONDÉ SUR L'INTERMÉDIATION

QUATREM est la société du groupe Malakoff Médéric dédiée à l'intermédiation. Elle donne accès à des solutions de portage de risques par une compagnie d'assurances, ou une institution de prévoyance ou une mutuelle. Depuis sa création, la compagnie fonde son développement sur celui de ses intermédiaires : les courtiers, les agents généraux d'assurances MMA et d'autres partenaires. Elle met ainsi son savoir-faire technique, commercial et opérationnel au service de la construction de partenariats sur mesure pour des distributeurs.

Elle propose également des flux automatisés à ses partenaires gestionnaires, des solutions d'aide à la vente et de suivi des ventes.

UNE QUALITÉ DE SERVICE CERTIFIÉE ISO 9001

La certification ISO 9001 a été obtenue par QUATREM en mai 2010 pour les affaires nouvelles standards en santé, prévoyance et retraite. Elle a été étendue au traitement des avenants en mai 2011.

2012 voit l'aboutissement de la démarche de certification des prestations gérées en direct en prévoyance, retraite et emprunteurs.

ISO 9001

BUREAU VERITAS
Certification



Santé et prévoyance

UNE PROTECTION COMPLÈTE & PERFORMANTE

POUR LES SALARIÉS

Les conséquences financières d'un accident ou d'une maladie sont de plus en plus faiblement compensées par la Sécurité sociale. Les assurances collectives complémentaires permettent à l'employeur de mieux protéger ses salariés dans un cadre fiscal et social avantageux. QUATREM répond aux besoins des collaborateurs des petites et moyennes entreprises avec une offre simple, modulable et évolutive. Le choix du niveau des garanties et des options permet d'optimiser leur couverture santé, incapacité, invalidité et décès dans le respect du budget de l'entreprise. Des services d'assistance et de conseil complètent utilement cette protection. Pour les salariés des grandes entreprises, QUATREM développe des solutions sur mesure.

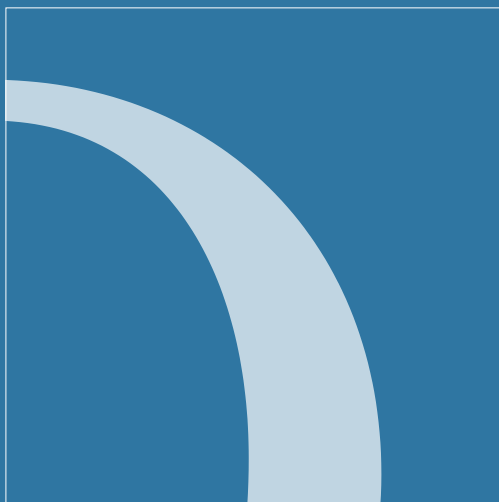
POUR LES GÉRANTS MAJORITAIRES

Les chefs d'entreprise non-salariés bénéficient d'une couverture maladie et maternité comparable à celle des salariés, dans le cadre du Régime social des indépendants. Les frais de santé restant à leur charge sont aussi importants. En cas d'arrêt de travail, les indemnités et les rentes versées par le régime obligatoire compensent encore plus faiblement la perte de revenu.

QUATREM propose une couverture spécifique pour les gérants majoritaires, donnant le choix entre plusieurs formules et options, et l'accès à des services d'assistance. Cette offre permet de conserver la même structure de garanties, en cas de changement de statut pour celui de gérant minoritaire (assimilé au salarié). Elle est ouverte à l'adhésion du conjoint collaborateur. Les cotisations sont fiscalement déductibles (dans les limites et conditions de la loi Madelin).

POUR LES EMPRUNTEURS

Bien qu'il n'y ait pas d'obligation légale, l'assurance emprunteurs est généralement une condition nécessaire à l'obtention d'un prêt immobilier. QUATREM bâtit des contrats collectifs pour les établissements qui souhaitent proposer à leurs clients une telle assurance. En cas de décès ou d'invalidité de l'emprunteur, QUATREM se substitue à lui pour le remboursement du crédit. Sa couverture peut s'étendre aux risques d'incapacité de travail et de perte d'emploi.



85 %

du chiffre d'affaires

La complémentaire santé et la prévoyance ont représenté respectivement 41 % et 44 % du chiffre d'affaires de QUATREM en 2011, soit 85 % au total. Elles ont contribué à 86 % de la production nouvelle.



Retraite et épargne salariale

DES SOLUTIONS **ADAPTÉES** À LA TAILLE DE L'ENTREPRISE


POUR FINANCER LES INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

Tout employeur est tenu de verser une indemnité de fin de carrière aux salariés qui partent en retraite. QUATREM propose aux entreprises d'externaliser cette charge en lui confiant la constitution et la gestion de fonds de réserve. QUATREM adapte le plan de financement aux objectifs de gestion de chaque entreprise, et l'ajuste selon les besoins de son évolution démographique et financière. Lors d'un départ en retraite, QUATREM rembourse l'indemnité de fin de carrière versée par l'entreprise, dans la limite des sommes disponibles sur le fonds collectif.

POUR AMÉLIORER LA RETRAITE DES SALARIÉS

Tout salarié sait que la constitution d'un complément de retraite est désormais nécessaire, mais sa capacité d'épargne individuelle est généralement insuffisante. L'employeur peut aider ses salariés en souscrivant pour eux des assurances collectives, soutenues par des avantages fiscaux et des exonérations de cotisations sociales.

QUATREM propose toute la gamme des solutions existantes : plans d'épargne salariale (PEE et PERCO), plan d'épargne retraite d'entreprise (PERE), contrats retraite à cotisations définies (article 83) ou à prestations définies (article 39), régimes mixtes articles 39/83. L'entreprise peut ainsi couvrir tout ou partie de ses salariés, de manière identique ou distincte, abonder l'épargne salariale ou verser des cotisations supplémentaires pour la retraite...



LA RÉFORME DES RETRAITES, PROMULGUÉE LE 9 NOVEMBRE 2010, COMPTE UNE SÉRIE DE MESURES QUI FAVORISENT L'ÉPARGNE COLLECTIVE.

QUATREM adapte ses offres aux évolutions de la réglementation. Ainsi, les salariés peuvent désormais effectuer des versements individuels facultatifs sur les plans de retraite « article 83 ». Ces versements, complémentaires à ceux de l'employeur, bénéficient d'un avantage fiscal.



POUR COMPLÉTER LE REVENU DES GÉRANTS MAJORITAIRES

La pension moyenne des travailleurs non-salariés est inférieure de 40 % à celle des salariés*. Le patrimoine professionnel peut constituer une source de revenu supplémentaire, mais un autre complément de retraite est à prévoir.

Dans le cadre de son offre pour les gérants majoritaires, QUATREM propose un contrat d'assurance retraite (article 62) qui garantit un complément de revenu à vie.

Les possibilités de versement sont souples pour tenir compte des disponibilités et des résultats de l'entreprise. Les cotisations versées sont immédiatement converties en rente viagère. Elles sont fiscalement déductibles (dans les limites et conditions de la loi Madelin).

* Source : DREES, Échantillon inter-régimes de retraités 2004

14 %

de la production nouvelle

La retraite supplémentaire a représenté 15 % du chiffre d'affaires de QUATREM en 2011 et 14 % de sa production nouvelle.

Un
engagement

**SERVIR
ET REVALORISER
LES PRESTATIONS
DUES AUX CLIENTS**

UNE SOLIDITÉ FINANCIÈRE PÉRENNE

QUATREM doit sa solidité financière à une gestion rigoureuse, des cash-flows structurellement très positifs et des fonds propres importants. Une politique très prudente de provisionnement des risques de passif (provisions pour dépréciation) est une sécurité supplémentaire. Grâce à cette solidité pérenne et à ses caractéristiques propres d'assureur spécialisé dans les assurances collectives, QUATREM affiche, malgré la crise actuelle des marchés financiers, une capacité intacte pour servir et revaloriser durablement les prestations dues à ses clients.

UNE POLITIQUE DE PLACEMENT PRUDENTE

QUATREM propose des contrats en euros ou en unités de compte. Les offres en euros reposent sur la performance et la sécurité de l'actif général, obtenues grâce à une répartition optimisée entre les produits de taux majoritaires, l'immobilier de qualité à revenus stables et les actions d'entreprises de premier plan. Les offres multisupports de QUATREM s'appuient sur des techniques d'allocation d'actifs, qui optimisent l'adéquation entre la durée d'épargne et les cycles financiers des principaux supports.



616,8

millions d'euros

C'est le montant des fonds propres de QUATREM en 2011. Le taux de couverture de sa marge de solvabilité est de 160 %.

L'APPUI DU PREMIER GROUPE PARITAIRE FRANÇAIS

QUATREM est filiale à 100 % du groupe paritaire et mutualiste Malakoff Médéric, acteur historique de la protection sociale en France, et leader du marché de la retraite complémentaire par répartition.



web

www.quatrem.fr

59-61, rue La Fayette
BP 460 09 - 75 423 Paris Cedex 09

Entreprise régie par le Code des Assurances
Société anonyme à directoire et conseil
de surveillance au capital de 380 426 249 €
RCS Paris 412 367 724
VG 1136 (08/12)

Conception graphique Kælia
Crédit photographique : Getty Images



QUATREM
Assurances Collectives

Une société du groupe
Malakoff Médéric